

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de



Nombre de conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 22
Représentés	: 1
Votants	: 23

**Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
21 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

Étaient présents :

M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOS, M. VALET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUNBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ.

Étaient représentés :

M. HEUZÉ donne pouvoir à M. LEDUC

Étaient absents :

Mme MARET
Mme GUINARD

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

※ ※ ※

Délibération 2026-73- Finances - Modification de la subvention exceptionnelle pour l'association Pleum'en fêtes

Monsieur Christophe LEDUC, adjoint Sport, Loisirs et Animations, rappelle que chaque année, différentes animations sont organisées dans le cadre des traditionnelles festivités du 14 juillet. Cette année, l'association Pleum'en fêtes a participé financièrement à la location de matériel, notamment d'un écran pour la diffusion d'un match dans le cadre de la coupe du monde de Football 2026.

Vu la délibération 2026-56, Il a été proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 570€ à cette association pour participer à la location de cet équipement à hauteur de 50%, considérant qu'il s'agit d'une festivité d'intérêt communal.

Après la délivrance des justificatifs, il convient de modifier la subvention exceptionnelle d'un montant de 270€.

M. Kévin MARIÉ se retire pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DECIDER** le versement à l'association Pleum'en fêtes d'une subvention exceptionnelle de 270,00€ au titre de l'aide aux frais de fonctionnements des activités du 14 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE